

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre

Lyon, 21 janvier 2021

Le chiffre : 139,2 millions d'euros investis par l'agence de l'eau en 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes pour les projets en faveur de l'eau

En 2020, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a financé **1 197 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle s'est fortement mobilisée pour soutenir les investissements en faveur de l'eau et de la biodiversité, freinés par la crise sanitaire. Son appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 », a déjà permis d'engager 89,3 millions d'euros dans les territoires de Rhône-Méditerranée et de Corse, soit près de la moitié de l'enveloppe de 180 M€ prévue pour cette accélération de la transition écologique.

Les chiffres clés en 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes

- **65 % des aides (90,8 M€)** sont attribués pour améliorer l'assainissement et l'alimentation en eau potable des collectivités, avec :
 - **44,5 M€ pour réduire la pollution par les eaux usées**, dont 27,8 M€ pour améliorer leur collecte et éviter à l'inverse la collecte des eaux de pluie (22 M€ pour la réduction de la pollution de temps de pluie, dont 6,1 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau et les infiltrer), et 16,7 M€ pour leur traitement, dont 11,2 M€ consacrés à la gestion des boues d'épuration (8,4 M€ pour leur valorisation en biogaz et 2,8 M€ pour leur hygiénisation avant tout épandage, en conséquence de la crise sanitaire),
 - **46,3 M€ pour l'eau potable**, dont 41,3 M€ pour réhabiliter/renouveler les infrastructures (réseaux en particulier).
- **17 % des aides (23,1 M€)** bénéficient aux milieux aquatiques, dont 11,2 M€ pour restaurer la morphologie et la continuité des cours d'eau, 4,3 M€ pour des actions de reconquête de la biodiversité dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2020 et 5,1 M€ pour l'animation territoriale.
- **6,5 % des aides (9 M€)** vont à la réduction des pollutions d'origine agricole, dont la quasi-totalité (8,1 M€) attribuée à l'agence de services et de paiement (ASP), en cofinancement du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), pour le versement d'aides directes aux agriculteurs qui modifient leurs pratiques sur des territoires prioritaires pour la restauration de la qualité de l'eau, avec :



- **5,4 M€** d'aides pour la **conversion à l'agriculture biologique** (dont 2,2 M€ au titre du plan Rebond de l'agence de l'eau suite à la crise sanitaire COVID 19),
- **2,7 M€** d'aides pour des investissements matériels visant à **réduire les pollutions par les pesticides**.
- **6 % des aides (7,8 M€)** vont à la **gestion quantitative de la ressource en eau**, dont 4 M€ pour réduire les prélèvements, 2,2 M€ pour substituer à des prélèvements dans les ressources déficitaires des prélèvements dans des ressources moins tendues, et 1,1 M€ pour animer les plans de gestion.

Parmi les projets aidés au 4^{ème} trimestre 2020, des opérations remarquables :

AIN Transfert des effluents d'Izernore vers la station d'épuration de Nantua-Géovreissiat

La communauté d'agglomération Haut-Bugey Agglomération (HBA) va transférer les effluents du bourg d'Izernore vers la station d'épuration de Pont Royat sur la commune de Béard-Géovreissiat (ouvrage de traitement de l'agglomération de Nantua), afin de remédier aux dysfonctionnements de la station actuelle qui rejette trop de pollution dans le bief d'Anconnans, affluent de l'Oignin. L'opération comprend la reconversion du bassin d'aération de la station d'épuration actuelle d'Izernore en bassin de stockage des eaux par temps de pluie et la création de deux postes de refoulement et d'une canalisation de transfert sur environ 5 km. Elle fait partie du contrat d'agglomération avec la communauté d'agglomération HBA et reçoit une aide de l'agence de l'eau de **1 million d'euros**.

ARDECHE Restauration de la dynamique fluviale sur le Rhône à Baix

La Compagnie nationale du Rhône (CNR) lance des travaux de restauration de la morphologie du Rhône au niveau de Baix Logis neuf, en rive droite du fleuve, dans le département de l'Ardèche. Objectif : restaurer durablement le fonctionnement hydraulique et écologique du secteur, en favorisant les échanges entre le fleuve et ses milieux annexes, en diversifiant les écoulements, et en améliorant la circulation des matériaux lors des crues. Ces travaux permettront de maintenir les espèces patrimoniales et de renforcer la biodiversité. Sur un linéaire d'environ 1,8 km, le projet consiste à creuser la lône jusqu'à 30 cm au-dessus du niveau du substratum rocheux et à démanteler les digues et les traverses en amont et en aval. A l'issue des travaux, 60 000 m³ d'enrochement seront évacués, 57 000 m³ de matériaux fins seront remis directement au Vieux Rhône et plus de 39 000 m³ de graviers seront principalement utilisés pour renforcer les pistes du chantier ou pour constituer des banquettes en graviers, en lieu et place des digues démantelées. L'aide de l'agence de l'eau qui s'inscrit dans le Plan Rhône, s'élève à **2,4 millions d'euros** (dont 0,7 million d'euros au titre de l'appel à projets « Rebond Eau, Biodiversité, Climat 2020-2021 »).

SAVOIE Amélioration de l'état des roselières sur le lac du Bourget

Le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie poursuit la restauration de la végétation aquatique des berges du lac du Bourget, dont les roselières. En effet, cette végétation lacustre régresse depuis le milieu du 20^{ème} siècle en raison notamment de l'artificialisation du littoral, de l'aménagement des affluents et de la régulation des niveaux du lac. Les mesures déjà mises en œuvre depuis les années 1980 pour résorber cette disparition ne sont pas suffisantes. Les roselières sont pourtant essentielles car elles constituent des zones de protection pour d'autres espèces végétales (nénuphars...) et animales (oiseaux, micromammifères, poissons, invertébrés).

Le nouveau projet consiste à acquérir davantage de connaissance pour mieux agir, à mener des travaux tels que le renouvellement des piquets de protection des roselières, la destruction de la renouée du Japon, espèce invasive, ou la mise en place de mouillages écologiques pour les bateaux et enfin à sensibiliser les populations à cet enjeu de restauration.

Cette opération retenue dans le cadre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2020 » contribuera à l'atteinte du bon état écologique du lac. Elle reçoit une **aide de 876 000 euros de l'agence de l'eau**.

ISERE Création d'un nouveau prélèvement dans l'Isère pour soulager le Frison et le Furand déficitaires en eau

L'ASA d'irrigation Sud Grésivaudan qui se situe à Saint-Bonnet-de-Chavagne, prélève en moyenne un volume de 2,7 millions de m³ d'eau par an pour les besoins de ses 184 adhérents. 57 % de l'eau proviennent de l'Isère, 39 % de son affluent le Furand, et le reste est pompé dans la retenue collinaire de

Chapaize, alimentée par le Frison, et dans la nappe de la Molasse. Les ressources en eau superficielle des petits cours d'eau du Sud Grésivaudan étant déficitaires, l'ASA va désormais substituer les prises d'eau dans le Furand et le Frison par la création d'un nouveau prélèvement dans l'Isère. Ce projet intègre aussi le secteur de l'ASA des Espinasses également en zone déficitaire (dans le cadre d'une fusion) et il sera mené en partenariat avec l'ASA de Saint-Hilaire-du-Rosier dans le cadre de l'extension de son propre réseau d'irrigation. La suppression des prises d'eau dans le Frison et le Furand, inscrite au plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) Sud Grésivaudan, permettra de réduire les prélèvements de 470 000 m³/an et de retrouver l'équilibre quantitatif de la ressource en eau sur les sous-bassins versants Furand, Frison, Merdaret aval et l'Armelle. L'aide de l'agence de l'eau s'élève à **1,5 million d'euros**.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini - 06 33 03 76 24 - valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens - Laurence Nicolas - 06 64 50 59 50 - laurence@plus2sens.com

Stéphanie Bonnamour - 06 60 58 45 45 - stephanie@plus2sens.com